

Evaluation de l'efficacité des mesures de restauration et entretien de milieux ouverts

Site Natura 2000 FR2600974 « Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents »

Rapport de mise en œuvre de l'année 2025 (N+3)

SOMMAIRE

Introduction	1
S2 – Pratiques de gestion	2
S3 – Photographies	2

INTRODUCTION

En 2021, le site Natura 2000 FR2600974 a été retenu dans le cadre d'un **Appel à Manifestation d'Intérêt** (AMI) lancé par l'**Office Français de la Biodiversité** (OFB) pour faire l'objet d'une étude scientifique nationale sur 5 ans (2022-2026). Cette étude consiste à évaluer l'efficacité des mesures de gestion par éco-pâturage et/ou broyage mises en œuvre sur les pelouses sèches calcaires.

Objectifs du projet :

- *Profiter de la méthodologie structurée et de l'accompagnement technique proposés pour mieux suivre et comparer l'efficacité des mesures de gestion mises en place sur les pelouses sèches calcicoles et milieux associés du site Natura 2000 ;*
- *Pouvoir comparer les effets de 2 opérations de gestion différentes (pâturage / broyage) sur un habitat donné ;*
- *Pouvoir répliquer le protocole mis en place sur les autres sites gérés, quel que soit le gestionnaire ;*
- *Améliorer les connaissances sur les habitats et les moyens de gestions futurs sur ces habitats déterminants du site Natura 2000 FR2600974.*

Hypothèse principale : La gestion mise en œuvre permet de restaurer et/ou maintenir les pelouses sèches calcicoles et améliorer leur qualité écologique.

Hypothèse secondaire : La gestion par le pâturage est à privilégier par rapport au broyage pour restaurer et/ou maintenir les pelouses sèches et améliorer leur qualité écologique.

8 indicateurs sont suivis sur 5 parcelles localisées sur les communes de Brosse et de Mailly-le-Château :

- **UG1** : 1,23 ha, gérée par pâturage ;
- **UG2** : 7 ha, gérée par pâturage ;
- **UG3** : 0,6 ha, gérée par broyage partiel (en laissant des zones arborées) ;
- **Parcelle témoin** : découpée en 2 entités de 1,25 (Ta) et 0,3 ha (Tb), ne faisant l'objet d'aucune gestion ;
- **UG4** : 0,2 ha, broyée en année N puis pâturée tous les ans (avec l'UG1).

En 2024, seuls les indicateurs **S2 « pratiques de gestion »**, **S3 « photos »** et **BAO1 « flore et physionomie de la végétation »** ont été suivis, conformément au protocole.

S2 – PRATIQUES DE GESTION

En 2024, les gestions ont été les suivantes :

- **UG1** : pâturage ovin / caprin pendant 33 jours du 6 avril au 8 mai 2025 (rotation sur 2 parcs). Retour à un pâturage précoce.
- **UG2** : pâturage ovin / caprin / asin pendant 72 jours du 31 mars au 21 juin (rotation sur 4 parcs).
- **UG3** : broyage sans export des rémanents le 9 septembre 2025. Le broyage en fin d'été a été décidé cette année compte-tenu des bons résultats des années précédentes afin de laisser la biodiversité printanière s'exprimer.
- **Parcelle témoin** : aucune gestion

S3 – PHOTOGRAPHIES

Cette année, seules des photos au sol ont été prises (pas de photos aériennes). Pour la parcelle UG3, les photos ont été prises avant et après gestion. Pour les parcelles pâturées, elles ont été prises pendant le pâturage ou après la sortie du troupeau.

UG 1 – Mailly-le-Château (gestion pâturage)



Photo 3 – 15/05/2025 (après la sortie du troupeau)



Photo 4 – 15/05/2025 (après la sortie du troupeau)

UG 2 – Broses (gestion pâturage)



Photo 1 – 02/05/2025



Photo 2 – 15/05/2025

UG 3 – Broses (gestion par broyage)



Photo 1 avant gestion – 15/05/2025



Photo 1 après gestion – 10/09/2025

UG4 – Mailly-le-Château (un broyage puis quatre ans de pâturage)



Photo 2 – 15/05/2025 (après pâturage)

Témoin – Mailly-le-Château



Témoin a - Photo 1 – 15/05/2025



Témoin b - Photo 1 – 15/05/2022